

# Commune du Rhône - 69

## SAINT-LAURENT D'AGNY



# PLAN LOCAL D'URBANISME



## ANNEXE 7 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

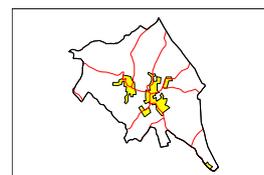
### Liste et Plan

Révision prescrite le :	7 Décembre 2009
Arrêtée le :	28 Juin 2012
Approuvée le :	15 Avril 2013
Exécutoire à compter du:	

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**SAINT LAURENT D'AGNY**

**N° INSEE**

**69219**



**DDT 69**

**Service Planification Aménagement Risques**  
**Unité Procédures Administratives Planification**

☎ 04.78.62.50.50

**165 Rue Garibaldi - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
<b>L</b>		<b>A1</b>	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		<b>I 1</b>	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		<b>A2</b>	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		<b>I 2</b>	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		<b>I 3</b>	<i>Transport de gaz</i>
		<b>A5</b>	Canalisations publiques eau potable		<b>I 4</b>	<i>Transport d'électricité</i>
					<b>I 5</b>	Transport de produits chimiques
<b>E</b>					<b>I 6</b>	Mines et carrières
		<b>AC1</b>	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits		<b>Int1</b>	Voisinage des cimetières
		<b>AC2</b>	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		<b>JS1</b>	Protection des installations sportives
		<b>AC3</b>	Réserves naturelles		<b>PM1</b>	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique et règlement)
<b>G</b>		<b>AC4</b>	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		<b>PM2</b>	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
					<b>PM3</b>	Risques technologiques (voir plan spécifique et règlement)
<b>E</b>		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine		<b>PT1</b>	protection contre les perturbations électromagnétiques
		<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>PT2</b>	Transmissions radioélectriques
<b>N</b>					<b>PT3</b>	protection contre les obstacles
					<b>PT3</b>	Communications téléphoniques et télégraphiques
<b>D</b>		<b>AS1</b>	Périphère de protection des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer
		<b>EL3</b>	Halage et marchepied		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage
		<b>EL5</b>	Visibilité sur les voies publiques		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement
		<b>EL6</b>	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		<b>T8</b>	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		<b>EL7</b>	<i>Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)</i>			
<b>E</b>		<b>EL10</b>	Parcs nationaux			
		<b>EL11</b>	Voies express et déviations d'agglomérations			

**Echelle : 1/ 5000e**

**Etabli : JUN 2012**

**Modifié**

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT D'AGNY</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté ... code du patrimoine - livre VI - titre II : monuments historiques : articles L.621-1 à L.624.7. (Loi du 31/12/1913 modifiée).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Clas. M.H. du 17/08/1945.
<b>Caractéristique(s) :</b>	CHAPELLE SAINT VINCENT à Saint-Laurent-D'Agny.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT D'AGNY</b>
Saisie le :	24/11/1995
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté ... code du patrimoine - livre VI - titre II : monuments historiques : articles L.621-1 à L.624.7. (Loi du 31/12/1913 modifiée).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H du 16/02/1988.
<b>Caractéristique(s) :</b>	DOMAINE "LE CLOS BOURBON" à Saint Laurent d'Agny: Les façades et toitures du château, la chapelle et les jardins en avant du château. Cadastre section B, parcelle n° 631.

## **TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC1**

- ↳ **Code du patrimoine** - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre II - Monuments historiques : articles L.621-1 à L.624-7 (Loi du 31 décembre 1913 modifiée).
- ↳ **Code du patrimoine** - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre IV - Espaces protégés - Chapitre 2 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : article L.642-5.
- ↳ **Code de l'environnement** - Titre VIII - Protection du cadre de vie - Chapitre 1er - Publicité, enseignes et préenseignes : article L.581-4 (Loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes complétée).
- ↳ **Code de l'urbanisme** - articles L.410-1 - L.421-1 - L.421-6 - L.422-1, L.422-2, L.422-4 (Code du patrimoine L.621-10) - L.430-1, L.430-8, L.441-2.  
Articles R.410-4, R.410-13 et R.410-14 - R.421-19, R.421-36, R.421-38 - R.422-8 - R.430-10, R.430-12, R.430-15-7 - R.430-26, R.430-27 - R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13.
- ↳ **Code de l'urbanisme** article R.443-9.
- ↳ **Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**, article R.11-15.
  
- ↳ Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 (JO du 09/09/2005) relative aux monuments historiques et aux espaces protégés.
- ↳ Loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites..
- ↳ Décret 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux ZPPAUP.
- ↳ Décret 99-78 du 5 février 1999 relatif à la CRPS et à l'instruction de certaines autorisations de travaux.
- ↳ Décret n° 96-492 du 4 juin 1996 modifié instituant des services départementaux de l'architecture. Décret n° 79.181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux de l'architecture et de l'environnement.
- ↳ Décret n° 84-145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.

- ↳ *Décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.*
- ↳ *Décret n° 70-836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82.68 du 20 janvier 1982 (article 4).*
- ↳ *Décret n° 70-837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges type pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.*
- ↳ *Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par les décrets n° 70-836 du 10 septembre 1970 (article 11), n° 8-1006 du 15 novembre 1984.*
- ↳ *Circulaire du 2004-017 du 06 août 2004 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative aux périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques (P.P.M.)*
- ↳ *Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative au report en annexe des plans d'occupation des sols, des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites.*

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT D'AGNY</b>
Saisie le :	24/11/2000
<b>Servitude :</b>	<b>EL7</b> Servitudes d'alignement.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	CONSEIL GENERAL DU RHONE Tél :
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Approuvées par les commissions départementales des 10/09/1876 et 15/06/1910.
<b>Caractéristique(s) :</b>	<p>Servitudes d'alignement pour la R.D. suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R.D. 105 :</li> </ul> <p>7 m de largeur, du chemin des Roches à Taluyers et 7 à 12 m de largeur près de la Gare, sur une longueur de 210 m.</p> <p>Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter à l'U.T. du canton de Mornant : 7, avenue du Souvenir (Les Verchères) - 69440 MORNANT - Tél : 04.78.19.93.20.</p>

## **TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE EL7**

↳ *Code de la Voirie Routière articles L.112-1 à L.112-7 et R.112-1 à R.112-3.*

↳ *Code de l'Urbanisme articles L.123-1, L.126-1, L.421-3, L.422-1, L.460-1, R.111-18 à R.111-20, R.123-22, R.126-1, R.126-2.*

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT D'AGNY</b>
Saisie le :	05/03/1998
<b>Servitude :</b>	<b>I3</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 modifié de la loi du 15/06/1906, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.00  Service exploitant : GRT GAZ Région RHONE-MEDITERRANEE - Réseau Nord Agence Rhône-Alpes 36 Boulevard de Schweighouse  69530BRIGNAIS Tél : 04.72.31.36.00
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Arrêté Ministériel de D.U.P. du 26/06/1958 + conventions amiables
<b>Caractéristique(s) :</b>	Canalisation ARS - BRIGNAIS - LOGIS NEUF D300 : diamètre 300 mm (Ref SE 302). Elle entraîne une zone non aedificandi de 8 mètres de large (4 m de chaque côté de l'axe de la canalisation).

## TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE I3

- ↳ *Loi du 15 juin 1906 (article 12) modifiée par la loi du 4 juillet 1935, les décrets-lois du 17 juin et 12 novembre 1938 et n° 67-885 du 6 octobre 1967.*
- ↳ *Loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (article 35) sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifié par l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation.*
- ↳ *Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 relatif aux conventions amiables, et leur conférant les mêmes effets que l'arrêté préfectoral d'approbation du tracé.*
- ↳ *Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 (modifié par le décret n°85-1109 du 15 octobre 1985) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes.*
- ↳ *Circulaire ministérielle n° 95-56 du 20 juillet 1995 relative à l'annexion au P.O.S des servitudes d'utilité publique.*

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT D'AGNY</b>
Saisie le :	24/11/1995
<b>Servitude :</b>	<b>I4</b> Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie 44 Avenue Marcel Berthelot 38030 GRENOBLE CEDEX 02 Tél : 04.76.69.34.60  Service exploitant : R.T.E. TERAA Groupe Exploitation Transport Lyonnais 757 rue de Pré Mayeux  01120LA BOISSE Tél : 04.72.01.25.39
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	DUP du 04/08/1982 et A.P. du 12/09/1984.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne 2 x 400 KV : CHARPENAY - PIVOZ CORDIER 1 - CHARPENAY - ECHALAS 2 (aérienne).

## TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE I4

- ↳ *Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 27 février 1925, du 13 juillet 1925 (article 298), du 16 avril 1930, la loi du 4 juillet 1935, les décrets du 17 juin et 12 novembre 1938, n° 58-1284 du 22 décembre 1958 et le décret n° 67-885 du 6 octobre 1967, n°71-757 du 9 septembre 1971, n° 73-201 du 22 février 1973.*
- ↳ *Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.*
- ↳ *Ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation portant modification de l'article 35 de la loi du 8 avril 1946.*
- ↳ *Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 et confiant au juge de l'expropriation la détermination des indemnités dues pour imposition des servitudes.*
- ↳ *Décret n° 85.1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes).*
- ↳ *Décret 93-629 du 25 mars 1993 modifiant le décret du 15 juin 1970 modifié pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes).*
- ↳ *Circulaire n° 70-13 du 24 juin 1970 (mise en application des dispositions du décret du 11 juin 1970).*